Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212203400-20260605-DEL20260605_05-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Tonquédec Séance du 5 Juin 2026

Délibération n°20260605-05

L'an deux-mille-vingt-six, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de TONQUEDEC, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Joël PHILIPPE, Maire de Tonquédec, dans la salle du conseil municipal.

Présents : Le maire : Joël PHILIPPE, Les Adjoints : Mme Florence STRUILLOU, M. Samuel PRADES, Mme Amaëlle BOURDOULOUS, M. Gilles PRIGENT et les Conseillers Municipaux : Mme Sonia LE THAO, M. Christophe COTTEL, Mme Fabienne GILLES, M. David HERMAN, Mme Anne ROUSSIER, Mme Stéphanie CRESSEVEUR-ABGRALL, M. William LOZAC'H, Mme Marine SALAUN,

Absents avec procurations : M. Patrick SALAÜN a donné procuration à Mme Florence STRUILLOU, M. Yohann LE LÉER a donné procuration à Mme Sonia LE THAO,

Secrétaires de séance : Mme Florence STRUILLOU et M. William LOZAC'H,

Date de la convocation : le 1er juin 2026 Date d'affichage : le 1er juin 2026

****

Délibération n°20260605-05 : Enseigne Ty Labour

Référence nomenclature n°1.4

M. Samuel PRADES présente aux Conseillers Municipaux le devis reçu pour l'enseigne Ty Labour qui accueille l'espace Coworking en face de la mairie.

L'entreprise M&B Multimédia propose une création graphique de 240 cm x 220 cm en couleur pour habiller le devant du bâtiment. La structure principale proposée était composée de plante en plastique pour donner du relief, n'ayant pas retenu l'accord général du conseil, il sera demandé une adaptation en photographie.

Le devis comprend aussi, une flamme de 2.40 m pour indiquer que le bâtiment Ty Labour est ouvert et une autre pour la Mairie.

L'ensemble du devis est de 791.64 € TTC,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ,

VALIDE le devis présenté par l'entreprise M&B Multimédia au prix de 791.64 € TTC,

AUTORISE le Maire ou son représentant habilité à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

IMPUTE les dépenses au compte 615221 pour 791.64 € TTC du budget Commune 2026.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Joël PHILIPPE

La Secrétaire de Séance
Florence STRUILLOU